



INFORMATIONS

L'adjoint territorial du patrimoine peut travailler dans un musée, un parc, un jardin, une bibliothèque/médiathèque, des archives... Il est chargé d'assurer la sécurité des personnes, mais aussi des biens et des collections, selon le lieu dans lequel il travaille. Il peut avoir la fonction de magasinier (des bibliothèques ou d'archives) ou de surveillant (de musées, de monuments historiques, de jardins publics...).

MISSIONS PRINCIPALES

- Surveiller les collections, classer les ouvrages, sauvegarder les documents.
- Accueillir le public, participer aux animations, promouvoir la lecture publique.
- Effectuer des tâches administratives.
- Encadrer une équipe.

QUALITÉS REQUISES

Être polyvalent, aimer travailler en équipe, être organisé, intéressé par le domaine de la culture

SALAIRE

Le salaire mensuel brut d'un adjoint territorial du patrimoine en début de carrière est d'environ **1 500 euros**.

Pour exercer ce métier, il est nécessaire de passer le **concours suivant, de catégorie C** (niveau requis : diplôme de niveau V).

Les épreuves

ADMISSIBILITÉ

1. **Épreuve écrite** : résolution d'un cas pratique, 2h (coef. 4)
2. **Questionnaire** (réponses brèves) sur :
 - l'accueil du public ;
 - l'animation et la sécurité des personnes et des bâtiments.

1h (coef. 2)

ADMISSION

1. **Entretien à partir d'un texte** (de portée générale) tiré au sort par le candidat, évaluant :
 - ses qualités de réflexion ;
 - ses connaissances.

40 mn (coef. 4)

2. **Épreuve facultative 1** : épreuve écrite de langue vivante (au choix : anglais, allemand, espagnol, italien, arabe, russe, portugais, néerlandais, grec), 1h
3. **Épreuve facultative 2** : épreuve orale sur le traitement automatisé de l'information (40 mn)